



« Coup de chapeau! »

Le 28 juin 2024

Objet : rentrée 2024-2025 à Saint-André-Apôtre


Chers parents,

Toute l'équipe aura le bonheur d'accueillir votre enfant dans la grande famille de l'école Saint-André-Apôtre pour l'année scolaire 24-25 pour une prochaine année ou pour la toute première fois.

Des déménagements ou de nouvelles inscriptions font souvent en sorte que nous devons remanier notre formation des groupes. C'est pourquoi le groupe de votre enfant et son ou sa titulaire ne vous seront confirmés qu'à la rentrée.

Vous recevez aujourd'hui en annexe une liste de fournitures scolaires à acheter, le calendrier 24-25, l'horaire de l'école et une lettre de la COOP Ahuntsic pour ceux et celles qui veulent se procurer leurs fournitures scolaires directement à la COOP.

Voici quelques informations importantes concernant la rentrée. Merci de les lire attentivement.

<p>Quand?</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nous accueillerons votre enfant le mardi <b>27 août à 8h10</b> dans la cour d'école.</li><li>• Prenez note que ce sera déjà <b>l'horaire habituel</b> qui sera en vigueur (8h10-11h52 et 13h12 à 15h30) et ce, pour toutes les classes ordinaires du primaire.</li></ul>
<p>Comment?</p> 	<ul style="list-style-type: none"><li>• Votre enfant connaîtra et rejoindra dans la cour son ou sa titulaire de sa classe.</li></ul> <p>« Coup de chapeau! »</p> <p>Le 27 août, nous attendons tous nos élèves coiffés d'un chapeau. Ce peut être un chapeau existant et décoré, ou bien, un chapeau fabriqué. Chaque élève doit décorer son chapeau selon le thème de son cycle. Pour le 3<sup>e</sup> cycle, c'est sous le thème de la végétation. Les chapeaux seront exposés à l'école tout au long de la première semaine de la rentrée.</p>

**POUR LE PAIEMENT DES FRAIS SCOLAIRES:**

Vous recevrez la facture en début d'année scolaire. **Votre enfant ne doit pas apporter d'argent ou de chèque à l'école** pour payer les frais scolaires. Vous recevrez la facture en début d'année. Les frais scolaires devront être payés par internet ou directement à votre institution bancaire. Merci à l'avance de votre collaboration.

**Procédure :**

- Vous recevrez **l'état de compte** pour les frais scolaires **par courriel**.
- Vous vous servirez du **numéro de référence** qui apparaîtra sur l'état de compte pour effectuer le paiement.
- Très important, portez attention pour **faire le paiement à : CSSDM effets scolaires**.

Nous vous souhaitons un merveilleux été en famille. Au plaisir de se retrouver en août prochain!

Cordialement,

*Caroline Cloutier*  
Caroline Cloutier, directrice

*Andrée Demers*  
Andrée Demers, directrice adjointe



**FOURNITURES SCOLAIRES 2024-2025**  
**6<sup>e</sup> ANNÉE ANGLAIS INTENSIF ET VOLET ACADEMIQUE**

Toutes les marques sont fournies à titre indicatif. Toutefois, nous vous encourageons à respecter les caractéristiques spécifiques demandées, à réutiliser et à acheter des produits de qualité pour faciliter le travail des enfants et réduire les coûts de remplacement.

Description détaillée	Quantité
Bâton de colle de type <i>Pritt</i> (40 g)	3
Boîte de 12 crayons de couleur en bois	1
Cahier de type <i>Hilroy</i> 12-692 à interlignes simples à l'encre, 32 pages	5
Ciseaux à bouts pointus de 15 cm en métal (droitier ou gaucher)	1
Crayons à la mine HB	12
Reliures à 3 attaches métalliques sans pochettes : 1 bleu, 1 rouge, 1 vert, 1 mauve, 1 orange, 1 noir	6
Étui à crayons	1
Gomme à effacer blanche de type <i>Staedtler</i>	3
Rapporteur d'angle	1
Règle de 30 cm en plastique transparent, métrique seulement	1
Stylo à bille à encre rouge	2
Stylo à bille à encre bleue	2
Surligneurs de type <i>Papermate Intro</i> : 1 bleu, 1 jaune, 1 orange, 1 rose, 1 vert, 1 violet	6
Taille-crayons avec dévidoir	1
<b>Matériels pour l'art plastique :</b>	
Un tablier ou une vieille chemise à laisser dans le casier de l'élève.	1

- Des souliers de course et des vêtements de sport sont nécessaires pour le cours d'éducation physique. Veuillez les mettre dans un sac de vêtements en tissu bien identifié.
- S.V.P., veuillez envoyer tout le matériel identifié, dès la première journée d'école. Le matériel sera conservé en classe et remis aux élèves selon leurs besoins. Le matériel restant vous sera retourné en fin d'année. Vous pourrez réutiliser les surplus l'année prochaine.



pour les élèves et le personnel enseignant  
À LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

juillet 2024					août 2024					septembre 2024				
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
1	2	3	4	5				⊗	⊗	2	3	École AG	Annexe	6
8	9	10	11	12	5	6	7	8	9	9	10	11	12	13
15	16	17	18	19	12	13	14	15	16	16	17	18	△	20
⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	19	20	21	△	△	23	24	25	26	27
⊗	⊗	⊗			△	27	28	29	30	30*				
octobre 2024					novembre 2024					décembre 2024				
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
	1	2	3	4					△	2	3	△	5	6
7	△	9	10 École	11 Annexe	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
14	CP	16	17	18	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	18	△	20	21	22	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗
28	29	30	31		25	26	27	28	29	⊗	⊗			
janvier 2025					février 2025					mars 2025				
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
		1	2	3	3	4	5	6	7	△	△	△	△	△
△	7	8	9	10	10	11	12	13	14	△	11	12	13	14
13	14	15	16	17	17	△	19	20	21	17	18	19	20	21
20	21	22	23	24	24	25	26	27	28	24	25	△	27	28
△	28	29	30	31						31				
avril 2025					mai 2025					juin 2025				
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
	1	2	3	4				1	2	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	5	6	△	8	9	9	10	11	△	13
14	15	16	17	18	12	13	14	15	16	16	17	18	19	20
⊗	22	23	24	△	⊗	20	21	22	23	△	⊗	△	△	27
28	29	30			26	27	28	29	△	30				

□	Congé - jour férié	Rentrée des enseignants :	22 août	200 jours de travail
		Rentrée des élèves :	27 août	180 jours de classe
○	Congé pour le personnel et les élèves	20 journées pédagogiques :	8 fixées par le CSSDM dont 2 institutionnelles :	
⊗	Fermeture du Centre de services scolaire de Montréal		4 décembre 2024 et 25 avril 2025	
△	Congé pour les élèves - travail pour les enseignants		9 par l'équipe-école	
▽	Semaine de relâche		3 par la direction de l'établissement	
[ ]	101e jour de travail pour les enseignants réguliers	<u>Annulation des cours - situation particulière</u> (intempéries ou autres) :		
*	Le 30 septembre doit être une journée de classe (signature des attestations de fréquentation).	- au 1er évènement :	le 23 juin devient jour de classe;	
CP	Communication préliminaire le 15 octobre	- au 2e évènement :	le 30 mai devient jour de classe;	
AG	Le 4 septembre à 19h30: Assemblée générale des parents, informations stratégiques et élection du conseil d'établissement	- au 3e évènement :	le 12 juin devient jour de classe.	
📅	Remise du Bulletin GPI Date limite pour entrer les notes			
🌟	Le 4 septembre : rencontre de parents à l'école			
	Le 5 septembre : rencontre de parents à l'annexe			
	Le 3 décembre: rencontre de parents			
	Semaine 17 février : 2e rencontre de parents sur invitation			
📷	Photos scolaires: 10 octobre à l'école / 11 octobre à l'annexe			
		<b>Communication et bulletins pour le régulier</b>	<b>Remise du bulletin</b>	<b>Bulletin 6e ABC</b>
		1re communication	5-10-2024	1er bulletin 18-10-2024
		1er bulletin	22-11-2024	2e bulletin 4-02-2025
		2e bulletin	21-02-2025	3e bulletin 28-03-2025
		3e bulletin	30-06-2025	4e bulletin 30-06-2025



**HORAIRES SCOLAIRES**  
**Du pavillon principal**  
**« L'exactitude est la politesse des rois »**  
*Jacques Lafitte (1767-1844)*



---

**Horaire régulier du préscolaire**

---

8 h 10 à 8 h 15	Surveillance au SDG
8 h 15 à 8 h 20	Entrée des élèves
8 h 20 à 11 h 37	Période du matin
11 h 37	Fin des classes

---

**Dîner**

---

13 h 12 à 13 h 17	Surveillance
13 h 17 à 13 h 22	Entrée des élèves
13 h 22 à 14 h 44	Période de l'après-midi
14 h 44	Fin des classes

---

**Horaire régulier du primaire**

---

8 h 10 à 8 h 15	Surveillance
8 h 15 à 8 h 20	Entrée des élèves
8 h 20 à 9 h 14	Période 1
9 h 14 à 10 h 08	Période 2
10 h 11 à 10 h 26	<b>Récréation</b>
10 h 28 à 10 h 58	Période de 30 minutes
10 h 58 à 11 h 52	Période 3
11 h 52	Fin des classes

---

**Dîner**

---

13 h 12 à 13 h 17	Surveillance
13 h 17 à 13 h 22	Entrée des élèves
13 h 22 à 14 h 16	Période 4
14 h 19 à 14 h 34	<b>Récréation</b>
14 h 36 à 15 h 30	Période 5
15 h 30	Fin des classes



Montréal, 28 juin 2024

Bonjour chers parents,

Veillez prendre note que nous avons fourni les listes des effets scolaires de vos enfants pour la rentrée d'automne 2024 à **Espace Coopérative Étudiante** (coopérative située au Collège Ahuntsic, 9055 St-Hubert à Montréal). Pour la Fondation de l'école Saint-André-Apôtre, il s'agit également d'un partenariat car elle recevra une ristourne sur ces achats. Il n'y a, bien sûr, aucune obligation de votre part pour faire vos achats à cet endroit.

**L'Espace Coopérative Étudiante est une entreprise d'économie sociale** située dans votre quartier qui simplifie votre vie de parents pour l'achat du matériel scolaire de votre enfant. L'achat est facile par internet ou sur place.

Site web : [espace.coop](https://espace.coop)

Vous n'avez qu'à cliquer sur **listes scolaires** (situé à droite sur la page web) puis retracer dans le menu déroulant le nom de l'école, **École Saint-André-Apôtre (CSSDM)**, et le niveau de votre enfant ou programme. Seuls les produits inscrits sur votre liste apparaîtront. Vous pourrez alors choisir la quantité d'items qu'il vous conviendra.

L'espace coop offre également des étiquettes personnalisées au nom de l'élève lorsque la commande de fournitures est faite en ligne par le parent avant le 9 août 2024.

Les produits seront disponibles à partir d'aujourd'hui sur le site web et/ou en magasin.

**Le personnel de la coopérative vous suggère fortement de vous procurer les effets scolaires avant le 15 août 2024 et ainsi éviter la cohue des rentrées scolaires.**

Les heures d'ouverture de la coopérative se retrouvent dans la section « nous contacter » du site web [espace.coop](https://espace.coop).

Cordialement,

L'équipe école de Saint-André-Apôtre

Les membres de la Fondation de l'école Saint-André-Apôtre